



POSTE À COMBLER

Concours : R-14-30

Affichage: 27 juin 2014



TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATEUR DE RÉSEAUX (SURCROIT DE TRAVAIL – ENVIRON 14 MOIS)

RAISON D'ÊTRE

Le rôle principal et habituel du (de la) technicien(ne) administrateur de réseaux consiste à assurer le bon fonctionnement de l'équipement informatique et de ses périphériques selon les normes établies, d'élaborer des programmes informatiques et d'assurer l'entretien de programmes existants.

RESPONSABILITÉS

Plus spécifiquement, la personne titulaire du poste:

- en matière d'opération, voit au bon fonctionnement des équipements de la salle d'exploitation (ordinateurs, imprimantes, unités de bandes magnétiques, réseau de télécommunications, etc.); vérifie régulièrement l'état du réseau de communications et prend les mesures appropriées pour solutionner tout problème; fait les prises de copies de sécurité selon les procédures établies; vérifie la qualité de l'impression des rapports et achemine les différents rapports aux usagers; Installe les nouvelles versions de tous les logiciels requis sur les équipements corporatifs, opère le pupitre de commande selon les normes et les spécifications établies; assure le branchement, l'interconnexion des équipements et la configuration des logiciels et des équipements; assure le support aux usagers relativement aux équipements informatiques mis à leur disposition.
- en matière de programmation, rédige des programmes informatiques selon les règles de l'art et selon les normes informatiques en vigueur dans l'organisation; prépare les données d'essais, réalise les essais et en contrôle les résultats; présente à son supérieur les résultats des essais pour démontrer l'exactitude du traitement; voit à l'implantation des programmes informatiques développés en faisant la formation des usagers; documente les programmes informatiques selon les normes établies; il effectue ou participe à l'entretien de systèmes en production, en apportant les modifications découlant de changements technologiques, en apportant les corrections nécessaires au bon fonctionnement du système, en mettant à jour la documentation; assure le transfert des programmes dans l'environnement requis (développement, essais, production); au besoin, participe à différentes phases de l'analyse de système.;
- peut être appelée à initier au travail d'autres techniciens (nes) administrateurs de réseaux;
- au besoin, accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- détenir un diplôme d'études collégiales avec spécialisation en informatique ou dans une autre spécialisation pertinente ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et une (1) année d'expérience pertinente; **OU**
- toute autre combinaison de scolarité et d'expérience conformément aux modalités prévues à la convention.

CLASSE

Pour fin de rémunération, le titre de technicien(ne) administrateur de réseaux se situe dans la classe IV des échelles salariales de la catégorie «technique».

La personne salariée ne possédant que le minimum des qualifications requises pour accéder au titre d'emploi de technicien administrateur de réseaux est engagée au deuxième échelon de sa classe d'emploi.

CONDITIONS D'EMPLOI

ÉCHELLE SALARIALE :	17,76\$ à 26,63\$	HORAIRE :	35 heures / semaine
STATUT :	Régulier (14 mois)	CATEGORIE :	Techniciens syndiqués (STTRIO)

CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES

VACANCES :	4 semaines par année. Pour la première année, les vacances s'accumulent à raison de 1 2/3 jour ouvrable de vacances payées par mois complet de service continu.
CONGES FERIES:	13 jours fériés et chômés.
REGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES:	Comprend une assurance vie, une assurance salaire, les soins de la santé et les soins dentaires le tout conformément à la police en vigueur. La couverture peut être individuelle ou familiale.
REGIME DE RETRAITE:	Régime de retraite des employés de la fonction publique.
CENTRE SPORTIF:	Gratuit pour les employés du Parc olympique

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitae en spécifiant le numéro du concours **R-14-30** :

PAR COURRIEL : ressources-humaines@rio.gouv.qc.ca

PAR TELECOPIEUR : 514 252-7451

PAR LA POSTE : Direction Ressources humaines
Parc olympique
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec), H1V 3N7

À PROPOS DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life. Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plus de trois millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique aspire à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique

Les demandes seront traitées en toute confidentialité

Le Parc olympique souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.